

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Martin Boulogne**

**L'An Deux Mille Vingt Six, le 21 Avril à 18 h 00**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON, Présidente, en suite de convocation en date du 13 Avril 2026.**

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LACROIX, pouvoir à M. CONDETTE
- M. PERNET, pouvoir à Mme BERNAERT
- Mme FONTENELLE, pouvoir à Mme LEGAGNEUR
- M. VIGNERON, pouvoir à Mme BOULOGNE
- Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice du CCAS, est désignée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°01/2026**

**Objet : Election du Vice-Président et du Vice-Président délégué**

- Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président »
- Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
- Considérant que Mme BERNAERT Hélène s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;
- Considérant que Mme LEGAGNEUR Sophie s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CCAS ;
- Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président et du Vice-Président délégué à bulletins secrets ;

***Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :***

Pour la vice-présidence

- Mme Hélène BERNAERT
  - Pour : 14 voix
  - Contre : 0 voix
  - Blancs : 0 - Nuls : 0

**DELIBERATION N°01/2026 (suite)**

**Objet : Election du Vice-Président et du Vice-Président délégué**

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 062-266207588-20260421-D01\_2026-DE



Pour la vice-présidence déléguée

- Mme Sophie LEGAGNEUR

- Pour : 14 voix

- Contre : 0 voix

- Blancs : 0 - Nuls : 0

**Article 1er** : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Mme Hélène BERNAERT ; Est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS, Mme Sophie LEGAGNEUR

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3** : La Présidente du CCAS est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à St Martin Boulogne, le 21/04/2026

**Pascale LEBON**

  
Maire, Présidente du CCAS

